

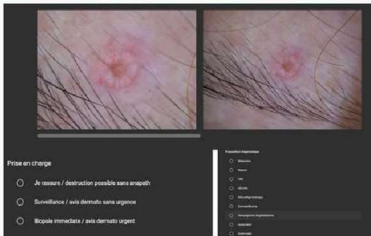
## TODIV

- Lien d'accès : <https://app.todiv.ovh/>
- Cliquez ensuite sur le bouton bleu "Passer un examen TODIV".
- Lire et valider le manuel en cliquant sur le bouton vert "J'ai lu la notice, continuer".
- Un document PDF "info\_todiv" est alors disponible en téléchargement.
- Recliquer sur le bouton vert "J'ai lu la notice, continuer".
- Entrer le code : z9-kyj-8u4 et cliquez sur le bouton bleu "Utiliser mon code d'examen".
- Remplir tous les champs de la page "Renseignements".
- Cliquer sur le bouton bleu "Valider et démarrer l'examen".
- Répondez aux 100 questions "Prise en charge" et "Quelle est votre hypothèse diagnostique prioritaire".
- Il n'y a pas de limite de temps.
- En fin de test, vous obtiendrez vos 2 scores TODIV : penser à les noter l'attestation est disponible sur ce lien : <https://cedef-formations.fr/dermoscopie-todiv/>
- N'oubliez pas de répondre aux questions en fin de test et cliquer sur le bouton "Envoyer les réponses".

**ATTENTION : VOUS DEVEZ RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS, SINON LE TEST NE SERA PAS VALIDÉ ET VOUS NE POURREZ PAS RECEVOIR VOTRE ATTESTATION DE FORMATION !**

[Accéder à dermatest](#)

[Passer un examen TODIV](#)



Parmi les propositions de prise en charge :

- **Je rasure OU Destruction possible sans anapath** : concerne les lésions bénignes pour lesquelles aucune surveillance médicale n'est à envisager, ou celles pouvant être détruites sans qu'une confirmation histologique préalable ne soit nécessaire
- **Surveillance dermoscopique OU si vous n'êtes pas dermato, avis dermato sans urgence**: surveillance avec comparaison photographique à 3 mois d'une lésion suspecte (possible par le médecin généraliste formé à la dermoscopie) ou adressage au dermatologue, dans un délai de 3 mois
- **Biopsie immédiate OU si vous n'êtes pas dermato, avis dermato urgent**: réalisation rapide d'une biopsie ou excrèse pour examen anapath, par le médecin généraliste ou adressage avec prise en charge par le dermatologue le plus rapidement possible (délai typiquement < 1 mois)

Parmi les propositions diagnostiques :

- Vous ne pouvez en sélectionner qu'une, votre première hypothèse

Concernant la notation :

- En cas de lésion bénigne :
  - Si elle est parfaitement reconnaissable, vous serez récompensé si vous ne la retirez pas et/ou ne demandez pas d'avis
  - Si elle est parfaitement reconnaissable et que vous l'adressez ou excisez pour rien vous perdez des points
  - Si l'aspect est inhabituel mais diagnosticable (lésion difficile), vous serez récompensé si vous ne la retirez pas et/ou ne demandez pas d'avis
  - Si le tableau suggère que la règle de prise en charge est de proposer systématiquement une excision, vous serez sanctionné si vous ne le faites pas, et récompensé en cas d'excrèse et/ou demande d'avis urgent
  - Si la lésion finalement histologiquement bénigne n'était pas différenciable dermoscopiquement d'une lésion maligne et que vous ne l'avez pas retirée ou demandé un avis, vous perdrez des points, à l'inverse si vous l'avez retirée ou demandé un avis rapide vous gagnez des points
- En cas de lésion maligne :
  - Si vous ne la retirez pas ou ne demandez pas un avis rapide vous perdrez des points proportionnellement à la gravité de la pathologie concernée
  - Si vous la retirez ou demandez un avis rapide, vous gagnez des points

Pour les diagnostics : la notation est binaire : 1 point si diagnostic correct, 0 si erroné

[J'ai lu la notice, continuer](#)

J'ai lu la notice, continuer

Entrez ici le code d'examen TODIV qui vous a été donné.

Code d'examen  
5g-he z9-kyj-8u4

Utiliser mon code examen

Genre

Homme

Femme

Ne souhaite pas répondre

Lieu d'exercice

Rural

Semi-rural

Urbain

Grande métropole

Métier

Médecin Généraliste

Dermatologue

Pédiatre

Fréquence d'utilisation du dermoscope ?

Tous les jours

Plusieurs fois par semaine

Plusieurs fois par mois

Plusieurs fois par an

Jamais

Combien de mélanome avez-vous personnellement diagnostiqué l'an passé ?

0  > 20

Avez-vous diagnostiqué autres lésions malignes (CBC, CE, ...) ?

Oui

Non

Avez-vous dans votre patientèle des malades atteints de mélanome ?

Oui

Non

Utilisez-vous la télé-expertise en dermoscopie ?

Oui

Non

Valider et démarrer l'examen